

## **La Ville de Paris et le FIPHFP renouvellent leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap**

**Hier, Christophe Girard et Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris, Marc Desjardins, Directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et Dominique Perriot, Président du comité national du FIPHFP ont signé la quatrième convention triennale en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des agent.e.s en situation de handicap au sein de la Ville de Paris. Cette nouvelle convention illustre la politique volontariste de la Ville de Paris en matière de handicap, qui se traduit par un taux d'emploi des personnes en situation de handicap supérieur à 6%**

La Ville de Paris emploie plus de 50 000 agent.e.s, dont près de 3000 étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2016. Ces résultats découlent des actions déployées avec le soutien financier du FIPHFP en matière de recrutement, de reconversion et de maintien dans l'emploi dans le cadre des trois dernières conventions triennales.

Le nouvel accord de partenariat, signé hier par Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris chargé des Ressources humaines, du Dialogue social et de la Qualité des services publics et Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris chargé des Personnes en situation de handicap et de l'accessibilité, s'inscrit dans la continuité de la dynamique initiée jusqu'ici tout en y intégrant de nouvelles actions pour améliorer le quotidien des agent.e.s et le bon déroulement de leur parcours professionnel. Cela se traduit par un haut niveau d'engagement financier : 11,2 millions d'euros sur trois ans. 71 % des moyens sont alloués par le FIPHFP et 29 % par la collectivité parisienne.

### **Des objectifs précis articulés autour de 10 axes de travail prioritaires**

Le plan d'action prévu dans la convention qui unit le FIPHFP et la Ville de Paris s'articule autour de 10 grands axes dont 3 portent spécifiquement sur le recrutement, l'accompagnement et la formation des agent.e.s en situation de handicap :

#### **Axe 1 : Le recrutement des agent.e.s en situation de handicap**

- Recruter 150 agent.e.s en situation de handicap sur trois ans dans plus de 10 métiers différents ;
- Accueillir 46 apprenti.e.s sur trois ans sur des métiers qui recrutent, en leur donnant la possibilité, au terme de leur apprentissage, de postuler dans le cadre des recrutements par la voie dérogatoire ;
- Recruter 30 personnes reconnues en qualité de « travailleur handicapé » par an sur des contrats aidés (5 en contrat emploi d'avenir et 25 en contrat unique d'insertion) ;
- Recruter 19 jeunes en situation de handicap via les Volontaires du service civique et accueillir 45 élèves ou étudiants en stage d'ici à 2020.

### **Axe 2 : L'accompagnement des agents en reconversion professionnelle pour des raisons de santé**

- Aider les agent.e.s en situation de handicap dans la définition de leur nouveau projet professionnel en testant leur niveau d'aptitude et de compétences pour occuper les fonctions vers lesquelles ils souhaitent s'orienter ;
- Proposer des formations de remise à niveau professionnalisantes pour permettre aux agent.e.s d'acquérir un niveau de connaissances, un savoir-faire et savoir-être correspondant aux nouvelles fonctions vers lesquelles ils s'orientent.

### **Axe 3 : La formation des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

- Proposer une réponse immédiate aux difficultés d'intégration rencontrées par certains agent.e.s en situation de handicap, en dehors de tout parcours de formation déjà formalisé ;
- Favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des agent.e.s sourds et malentendants par l'apprentissage de la langue des signes française pour favoriser la communication avec leurs collègues entendants.

#### **Contact presse :**

Ville de Paris : Ismail Mansouri / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 46 52  
FIPHFP : Lucille Simon / [lucille.simon@tbwa.com](mailto:lucille.simon@tbwa.com) / 04 37 47 36 28